

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 18 - 21 mai 1998

RAPPORT SUR LES PERTES APRÈS LIVRAISON

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/98/6

9 mars 2000

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT SUR LES PERTES APRÈS LIVRAISON POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} OCTOBRE 1996 AU 30 SEPTEMBRE 1997

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef p.i. de la Sous-division de A. Dowell tel.: 6513-2268
l'assurance et des affaires juridiques:

Chargé de l'assurance: P. Williams tel.: 6513-2314

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



INTRODUCTION

1. Comme pour les années précédentes, ce rapport présente des informations sur les pertes de produits par pays et indique les mesures correctives qui ont été prises par le PAM pour tenter de minimiser ces pertes. Les données ont été ventilées par produit dans tous les cas où les pertes ont été égales ou supérieures à deux pour cent de la quantité totale fournie par pays durant la période considérée. Ainsi, il est possible de prendre en compte des pertes substantielles, même si elles ne représentent qu'une faible proportion des produits fournis dans les pays ayant des programmes de grande ampleur.
2. Par rapport aux deux dernières années, le PAM a réduit les pertes après livraison de 28 pour cent en dollars et de 22 pour cent en pourcentage de la valeur des produits fournis. Il a également réduit les pertes par rapport à l'année précédente (25 pour cent en dollars et sept pour cent en pourcentage de la valeur des produits fournis). Le PAM poursuit ses efforts pour améliorer son efficacité opérationnelle en ce qui concerne la gestion des produits fournis par des donateurs grâce à une meilleure gestion des projets et à la formation. La mise en œuvre du système de suivi des produits, l'utilisation systématique de modèles de rapports standards pour les projets et l'importance accordée au suivi de l'impact des projets sur les bénéficiaires constitueront des mesures supplémentaires qui seront mises en œuvre durant l'exercice biennal en cours. Ces mesures permettront de mieux contrôler les produits et de réduire davantage les pertes.
3. Dans le descriptif détaillé des pertes présenté ci-dessous, l'annexe III porte sur les pertes par pays. Il est intéressant de noter que le Gouvernement mauritanien a versé un montant équivalant à 61 000 dollars¹ au PAM en remboursement de pertes subies à la suite d'une fraude il y a plusieurs années. Ce remboursement montre la valeur que le gouvernement attache à l'aide du PAM.

PERTES DE PRODUITS ENREGISTREES APRES LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BENEFICIAIRES AU COURS DE LA PERIODE 1996/97

Vue d'ensemble

4. Le présent rapport porte sur les produits fournis à 75 pays au titre de 204 projets de développement et opérations de secours. Les données statistiques concernant le projet de Gaza n'y figurent pas mais le bureau de pays a signalé que sur 7 873 tonnes de produits livrées, les pertes s'élèvent à 0,08 pour cent. Les données concernant les pertes du projet "Assistance aux réfugiés Rohingya du Myanmar" et celles des projets en Ouganda et en Sierra Leone n'ont pas été reçues à temps pour figurer dans ce rapport. Le cas échéant, elles le seront dans celui de l'an prochain.
5. Au titre des 204 projets pour lesquels des rapports ont été envoyés, le PAM a fourni 2,47 millions de tonnes de produits représentant une valeur d'environ 895 millions de dollars. La valeur totale des pertes nettes enregistrées au cours de la même période s'élevait à 5,77 millions de dollars, soit 0,65 pour cent de la valeur totale des produits fournis.

¹ Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.



6. Le PAM a récupéré environ 354 000 dollars grâce à la vente de produits rendus impropres à la consommation humaine ou aux actions en dommages et intérêts engagées avec succès contre des entreprises de transport ou d'entreposage privées.

Principales causes des pertes

7. Comme on le verra à l'annexe I, 17 pour cent des pertes (équivalant à 977 200 dollars) résultent de problèmes à la source, tandis que 83 pour cent (équivalant à 4,8 millions de dollars) sont attribuables à des problèmes rencontrés dans les pays bénéficiaires. Ces pourcentages sont similaires à ceux de la période précédente.
8. Les pertes à la source proviennent essentiellement de la détérioration des produits. Ces pertes représentent 527 600 dollars, soit à peu près neuf pour cent des pertes totales.
9. La première cause des pertes occasionnées dans les pays bénéficiaires a été les mauvaises conditions d'entreposage ou la durée excessive du stockage. Au total, ces pertes représentent une valeur de 917 300 dollars, soit 16 pour cent des pertes totales. Ce problème a surtout été rencontré en Tanzanie. La durée excessive du stockage s'explique par la pratique consistant à grouper les expéditions. Cette pratique est aujourd'hui encore largement observée car on pense qu'en dépit des pertes dues à un entreposage prolongé, l'opération est rentable. Le PAM étudie constamment le rapport coût-efficacité du groupement des expéditions en pesant les avantages que peuvent en tirer les bénéficiaires.
10. La seconde cause provient d'un manque de soin dans la manutention des produits. Elle a entraîné des pertes d'un montant de 844 900 dollars, soit 15 percent environ des produits. C'est en Afghanistan que les principaux problèmes de ce type ont été rencontrés.
11. La troisième cause est due aux vols et/ou pillage. Cette cause a occasionné des pertes s'élevant à 735 600 dollars, soit 13 pour cent environ du total des produits. Les problèmes majeurs ont eu lieu au Guatemala et au Rwanda.

Pertes par produit

12. En valeur, les pertes les plus importantes ont concerné les céréales (maïs, blé, farine de blé, mélange maïs-soja) et l'huile végétale, soit au total 3,6 millions de dollars représentant 63 pour cent du total des pertes signalées. Cependant, ces pertes ne représentent qu'une petite proportion des quantités effectivement expédiées.

Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent de la quantité totale fournie par pays

13. Comme on le montre à l'annexe III, au cours de la période considérée, 61 cas de pertes de produit égales ou supérieures à deux pour cent de la quantité totale fournie ont été enregistrés dans 29 pays. Ces pertes représentent une valeur totale de 2,38 millions de dollars, soit 41 pour cent de la valeur totale des pertes signalées.
14. *Afghanistan.* La totalité des pertes s'est élevée à 1,5 pour cent. Après l'évacuation du personnel international, l'entrepôt de Mazar a été pillé en septembre 1997 par les troupes de la milice du Nord. Le personnel du PAM a essayé, en vain, d'éviter le pillage. Des pertes de farine de blé (3,9 pour cent de la quantité fournie, soit 62 678 dollars) et d'huile végétale (19 pour cent, soit 36 547 dollars) ont été enregistrées. Une partie des pertes se sont produites pendant le transport et dans les entrepôts. Les pertes en cours de transport sont difficiles à éviter car les distances à parcourir sont longues. Lorsque les transporteurs sont responsables des pertes, des déductions systématiques sont appliquées à leurs factures.



15. **Algérie.** Selon les rapports, la totalité des pertes s'est élevée à 0,7 pour cent. Une perte de blé (5,6 pour cent, soit 17 885 dollars) a été signalée: 19 tonnes de blé ont été volées, ce qui a entraîné une action en justice; 3,4 tonnes de blé ont été perdues dans une inondation qui s'est produite à un point de livraison avancé; et surtout, 16,3 tonnes ont été perdues au cours d'un long trajet sur piste (600 kilomètres) pour atteindre un site de livraison.
16. **Azerbaïdjan.** Les pertes se sont élevées, au total, à 4,2 pour cent. Des pertes de farine de blé égales à 10 pour cent (soit 230 918 dollars) ont été enregistrées. La farine s'étant solidifiée, il a été impossible de la transformer. L'Institut de recherche nationale (NRI), chargé par le PAM d'enquêter, a conclu que la farine ne pouvait plus être transformée en raison de processus de transformation antérieurs. Les installations techniques disponibles étant inadéquates, le gouvernement s'est refusé de la mélanger à des farines de type différent afin de pouvoir l'utiliser à d'autres fins. En séparant la farine malléable de la farine solidifiée, le PAM a fait tout son possible pour réduire les pertes et a ainsi réussi à en récupérer 300 tonnes. Par ailleurs, le PAM a négocié avec le gouvernement pour que la farine soit utilisée conformément aux recommandations du NRI; mais le gouvernement s'étant livré à sa propre évaluation, a décidé que le produit était impropre à la consommation humaine et animale.
17. **Bangladesh.** La totalité des pertes s'est chiffrée à 1,6 pour cent. Des pertes de mélange blé-soja (63 pour cent, soit 74 340 dollars) se sont produites du fait de facteurs indépendants du contrôle du PAM. En dépit d'une "légère" infestation observée dès le départ, le mélange a été testé et déclaré apte à la consommation humaine, comme l'ont confirmé les essais indépendants effectués par le Centre international sur la recherche des maladies diarrhéiques, le NRI et le Ministère de l'agriculture américain. Malgré cela, le Gouvernement du Bangladesh a décrété que le mélange était impropre à la consommation humaine et a refusé de changer de position; le PAM a décidé de ne pas remplacer le produit.
18. **Bénin.** La totalité des pertes s'est élevée à 1,1 pour cent. Des pertes d'huile végétale (6,9 pour cent, soit 22 147 dollars) et de légumineuses (cinq pour cent, soit 33 315 dollars) ont eu lieu. Le type d'emballage fourni pour l'huile végétale était de mauvaise qualité et le donateur en a été avisé. Les légumineuses étaient infestées et pratiquement inconsommables à leur arrivée; bien que l'on ait procédé à une fumigation, elles ont dû être passées en pertes.
19. **Burundi.** La totalité des pertes a représenté 1,9 pour cent des quantités livrées. Des pertes de mélange maïs-soja (4,4 pour cent, soit 21 968 dollars) et de légumineuses (2,3 pour cent, soit 94 994 dollars) ont été enregistrées. Ces pertes sont imputables à un mauvais conditionnement (les produits étaient en effet abîmés à leur arrivée au Burundi) et à un stockage prolongé. Il faut noter que l'acheminement des marchandises vers le Burundi est particulièrement difficile: les temps de transit sont longs et les manipulations sont multiples.
20. **Tchad.** Alors que la totalité des pertes a été faible (1,1 pour cent), des pertes de poisson en boîte (2,2 pour cent, soit 98 966 dollars) ont été occasionnées par un stockage prolongé. Ce produit, livré en 1994, était destiné à des projets d'alimentation dans les écoles. Il n'avait pu être distribué en raison d'une grève générale qui avait entraîné la fermeture des écoles pendant l'année académique 1995/96; lorsque les écoles ont été à nouveau ouvertes, la date limite d'utilisation était périmée et le produit était devenu impropre à la consommation humaine.



21. **Côte d'Ivoire.** La totalité des pertes a été minimale (0,7 pour cent). Des pertes de blé bulgur (2,1 pour cent, soit 22 997 dollars) ont été signalées. Le Libéria a été particulièrement touché après avril 1996 et des produits destinés à Monrovia ont dû être transférés à San Pedro. Le stockage prolongé qui en a résulté a provoqué l'infestation des produits par les charançons.
22. **Guatemala.** Au total, les pertes se sont élevées à 1,5 pour cent. Les pertes de lait en poudre (5,9 pour cent, soit 142 985 dollars) sont imputables aux vols. Des rencontres avec des hauts responsables au gouvernement ont permis de relever de leurs fonctions les agents impliqués; depuis lors, les pertes ont nettement diminué. D'autres pertes, moins importantes, ont été dues à un stockage prolongé, à une mauvaise manutention et à l'infestation des produits par les insectes. Les mesures prises pour remédier à la situation ont porté sur le contrôle et le suivi plus poussés des conditions de stockage et de la durée d'entreposage des produits; l'organisation de sessions de formation; une étude de logistique réalisée par un consultant dont les recommandations ont été transmises aux autorités gouvernementales; enfin, une liaison plus étroite avec les responsables du gouvernement.
23. **Kenya.** La totalité des pertes a été minimale (0,2 pour cent). Des pertes de mélange maïs-soja (2,5 pour cent, soit 10 202 dollars) ont été provoquées par de l'eau qui a contaminé les produits mal protégés pendant le transport. Un responsable de la santé publique a déclaré que le mélange était impropre à la consommation humaine. La valeur en a été récupérée auprès du transporteur.
24. **Malawi.** Des pertes substantielles ont été signalées (5,9 pour cent, soit 64 506 dollars). Ces pertes concernent le maïs (4,4 pour cent, soit 33 001 dollars) et les légumineuses (22 pour cent, soit 27 924 dollars). Elles sont imputables à l'infestation des cargaisons et à un stockage dans des conditions inappropriées. Le bureau de pays a assuré une formation visant à améliorer la gestion des installations d'entreposage.
25. **Mauritanie.** Selon le rapport du bureau du PAM en Mauritanie, la totalité des pertes s'est élevée à 1,9 pour cent. Des pertes de lait en poudre (100 pour cent, soit 38 659 dollars) sont attribuables à un stockage prolongé; celles de haricots (16,7 pour cent, soit 385 233 dollars) ont été provoquées par une infestation et celles d'huile végétale (5,3 pour cent, soit 30 926 dollars) ont été occasionnées par une mauvaise manutention. Les mesures prises pour remédier à la situation ont porté sur une meilleure gestion des projets; un suivi plus strict des périodes de stockage et des dates d'expiration; une notification plus rapide des problèmes d'infestation et la fourniture des produits destinés à lutter contre les ravageurs; enfin, une formation sur les pratiques correctes d'entreposage et le respect de ces pratiques.
26. **Maurice.** Des pertes de farine de blé (67,7 pour cent, soit 122 126 dollars), de lait en poudre (3,8 pour cent, soit 13 063 dollars) et de mélange blé-soja (cinq pour cent, soit 4 211 dollars) sont imputables à une infestation à la suite d'un stockage prolongé. Début 1997, le PAM a mis un terme à ses opérations à Maurice. Les pertes ont été signalées après que les produits aient été livrés au gouvernement et que le bureau du PAM ait été fermé. Le gouvernement a pris les mesures nécessaires.
27. **Mozambique.** La totalité des pertes s'est chiffrée à 4,4 pour cent. Des pertes de maïs (5,4 pour cent, soit 448 360 dollars), de lait en poudre (2,7 pour cent, soit 8 586 dollars) et de légumineuses (2,2 pour cent, 30 128 dollars) ont été enregistrées. Ces pertes ont été provoquées par la mauvaise qualité des produits à la livraison, des infestations dues à l'inadéquation des installations d'entreposage du gouvernement, un stockage prolongé et le manque de soin des transporteurs lors de la manutention des produits. Des pertes moins



importantes sont attribuables à une mauvaise manutention durant le déchargement des vivres dans les entrepôts et sur les sites de distribution, aux vols dans les entrepôts du gouvernement, à l'infestation des produits ainsi qu'à leur détérioration et à leur avarie par l'humidité résultant d'un stockage prolongé.

28. Afin de réduire les pertes à l'avenir, les mesures correctives suivantes ont été prises:
 - a) amélioration de la gestion des produits fournis au titre des projets pour que l'expédition des denrées corresponde de plus en plus précisément à l'analyse des besoins actuels et futurs;
 - b) accroissement des capacités logistiques de contrepartie grâce à un nombre accru de programmes de formation;
 - c) surveillance plus étroite des installations de stockage, notamment lorsque le PAM n'est pas présent; et
 - d) liaison plus étroite avec les homologues du gouvernement. Dans l'attente d'une action disciplinaire à l'encontre des voleurs, les livraisons de denrées aux bureaux de province ont été suspendues. Par ailleurs, les pertes ont été réduites à la suite des sanctions prises à l'encontre des transporteurs responsables de pertes.
29. **Opération régionale des Grands Lacs africains (Rwanda).** La totalité des pertes s'est élevée à 0,8 pour cent, soit 337 252 dollars, ce qui représente une nette amélioration par rapport à l'année précédente où les pertes équivalaient à 1,3 pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le riz (27,4 pour cent, soit 14 381 dollars), le lait en poudre (sept pour cent, soit 44 096 dollars) ainsi que le mélange maïs-soja et *Unimix* (2,3 pour cent chacun, soit 86 974 dollars et 3 803 dollars, respectivement). Le bureau du PAM au Rwanda a indiqué que la majorité des pertes a été enregistrée au plus fort de l'opération d'urgence, période à laquelle les vols et les problèmes de sécurité ont été particulièrement critiques. Les actions prises pour remédier à la situation ont consisté à changer les autorisations données pour retirer les vivres, ce qui a permis de mieux contrôler et de renforcer la sécurité dans les entrepôts. Ainsi, au dernier trimestre de 1997, les pertes ont été pour ainsi dire égales à zéro.
30. Au cours de la période considérée, on a découvert qu'une quantité importante de céréales était avariée dans le silo de stockage de Dar Es Salaam, en **Tanzanie**. Ces pertes sont incluses dans les données figurant dans les tableaux annexés à ce rapport. Cependant, les pertes ayant été enregistrées au niveau de projets individuels, il est difficile de les évaluer dans leur totalité.
31. On a découvert que près de 6 800 tonnes de maïs et 183 tonnes d'un mélange maïs et blé étaient avariées à divers degrés. Le maïs, destiné à un certain nombre de projets dans la région, s'est accumulé en tant que résidu dans les silos. La valeur à reporter de la perte se chiffre à 1,05 million dollars. Cette perte a été amortie par une vente qui a permis de récupérer 77 256 dollars (moins les frais de fumigation correspondant à un montant de 3 517 dollars); la perte nette s'élève donc à 974 000 dollars. Lorsque ces pertes ont été découvertes, le NRI et le Bureau d'inspection ont mené une enquête afin de découvrir la cause et l'étendue des dégâts, et d'apporter les modifications nécessaires aux procédures pour éviter que des pertes ne se reproduisent.
32. Etant donné que les autorités portuaires de Tanzanie ont été tenues responsables des pertes, le PAM est en cours de négociation pour arriver à un accord sur un éventuel dédommagement. Ces pertes sont importantes mais il faut tenir compte que, depuis le début des opérations d'urgence en 1994, environ 160 000 tonnes de maïs ont été entreposées à Dar Es Salaam, dont 60 000 dans des silos.
33. **Sao Tomé-et-Principe.** Les pertes continuent à être substantielles en ce qui concerne la majorité des produits (10,6 pour cent en tout). Des pertes de riz (15 percent, soit



84 143 dollars), de lait en poudre (6,3 pour cent, soit 906 dollars), de poisson en boîte (5,7 pour cent, soit 401 dollars), de viande (32,3 pour cent, soit 12 137 dollars), d'huile végétale (9,7 pour cent, soit 6 157 dollars) et de légumineuses (4,3 pour cent, soit 6 468 dollars) ont été signalées. Ces pertes sont imputables à un certain nombre de facteurs, notamment: distributions non autorisées, pertes dans le port, infestation, stockage prolongé et, en ce qui concerne l'huile végétale, conteneurs inadaptés ou endommagés entraînant fuites et pertes de reconditionnement.

34. Afin de réduire le temps de stockage des produits au port, des discussions à haut niveau avec le gouvernement ont permis d'aboutir à un accord autorisant la livraison des vivres du PAM dès leur déchargement au port et avant que les droits portuaires ne soient réglés. Par ailleurs, le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour arrêter et incarcérer le personnel assigné au projet ainsi que pour démettre le directeur national de ses fonctions et en nommer un nouveau. Dans le but de remplacer les produits, des négociations et des actions en justice sont en cours. Enfin, afin de partager le savoir-faire et la pratique en matière de gestion de projet, le PAM a organisé des ateliers sur le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation; cette formation s'est adressée aux responsables des installations de stockage et au personnel de direction de contrepartie.
35. **Somalie.** Le bureau du PAM a indiqué que la totalité des pertes s'est chiffrée à 2,8 pour cent. Ces pertes concernent le sorgho (15,5 pour cent, soit 32 182 dollars), la farine de blé (25 pour cent, soit 1 675 dollars), les légumineuses (quatre pour cent, soit 28 694 dollars) et le lait en poudre (6,8 pour cent, soit 5 751 dollars). Elles ont été occasionnées par divers facteurs au nombre desquels vols, remise en sac et stockage prolongé. Le PAM a réduit les pertes en instituant un système contractuel particulièrement strict obligeant les transporteurs à verser une caution égale à 100 pour cent de la valeur des produits.
36. **Soudan.** La totalité des pertes s'est élevée à 1,4 pour cent. Des pertes de mélange maïs-soja (43 pour cent, soit 7 151 dollars) ont été provoquées par des distributions retardées en raison de l'insécurité des régions concernées par le projet et par des restrictions du trafic aérien.

PERTES SUBIES PENDANT LA PERIODE COUVERTE PAR DES RAPPORTS ANTERIEURS MAIS SIGNALEES POUR LA PREMIERE FOIS EN 1996/97

37. Des pertes de produits d'une valeur de près de 327 000 dollars subies pour des périodes couvertes par des rapports antérieurs ont été également signalées pour la première fois au cours de la période actuellement considérée. La presque totalité des pertes concernent la période 1995/96. Cependant, si l'on s'ajoute ces pertes à celles qui ont déjà été signalées l'an dernier, aucun pays supplémentaire n'a dépassé la proportion de deux pour cent de la valeur totale fournie.
38. En **Equateur**, sur 84 tonnes de produits livrés, deux tonnes de bœuf en boîte ont été volées à l'arrivée au port.
39. En **Mauritanie**, 17,4 tonnes de haricots (soit 18 pour cent de la valeur des quantités fournies) ont été déclarées perdues en raison d'une infestation des produits par des insectes qui a été signalée tardivement par le gouvernement. Afin d'éviter que le problème ne se reproduise et de le détecter aussi rapidement que possible, des produits destinés à lutter contre les ravageurs ont été fournis.



40. Au *Malawi*, l'infestation des produits par des insectes et un stockage prolongé ont entraîné la perte de 159 tonnes de maïs et de 73 tonnes de haricots (soit, respectivement, cinq pour cent et 22 pour cent de la valeur des quantités fournies). Une formation sur les techniques de stockage a été organisée.

MESURES DE SUIVI

41. Dans sept pays, des pertes connues du PAM mais n'ayant pu être mesurées avec précision avant la publication de ce rapport font l'objet d'enquêtes. Un compte-rendu complet des résultats de ces enquêtes sera inclus dans le rapport sur les pertes après livraison pour la période 1997/98.
42. En *Sierra Leone*, les institutions des Nations Unies ont été évacuées entre mai 1997 et mars 1998. Bien que des informations précises n'aient pu être transmises à temps pour être incluses dans ce rapport, on sait que des pertes substantielles (de l'ordre de 2 000 à 3 000 tonnes) ont été enregistrées en raison du pillage de la plupart des entrepôts qui a suivi l'évacuation du personnel international. Des renseignements figureront dans le prochain rapport.
43. Comme l'indique le paragraphe 2, le système de suivi des produits sera opérationnel en 1998. Ce système servira d'outil de gestion moderne et permettra d'assurer le suivi des contributions jusqu'à leur distribution aux bénéficiaires. Des modèles de rapport standards ont été mis au point et seront utilisés par les partenaires chargés de la mise en œuvre de ce système.



ANNEXE I

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS
BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR PRINCIPALE CAUSE DE PERTES (octobre 1996 -
septembre 1997)**

Cause des pertes	Valeur c.a.f. des produits perdus (en dollars)	Part des pertes totales (en pourcentage)
Pertes essentiellement attribuables à des problèmes à la source		
Détérioration des produits	527 620	9,1
Détérioration des matériaux d'emballage	226 599	3,9
Autres	223 009	3,9
Total partiel	977 228	16,9
Pertes essentiellement attribuables à des problèmes dans le pays bénéficiaire		
Stockage inapproprié ou de durée excessive	917 329	15,9
Mauvaise manutention	844 852	14,6
Vol/pillage	735 559	12,7
Infestation	494 243	8,6
Reconditionnement/remise en sacs	413 788	7,2
Distributions non autorisées	403 564	7,0
Transformation des produits	189 545	3,3
Catastrophes naturelles	93 415	1,6
Troubles civils	12 279	0,2
Incendie	420	0,0
Autres	691 367	12,0
Total partiel	4 796 367	83,1
Total toutes causes confondues	5 773 595	100,0



ANNEXE II

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS
BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR PRODUIT (octobre 1996–1997)**

Produits	Quantité fournie (tonnes)	Quantité perdue (tonnes)	Valeur c.a.f. des produits perdus (dollars)	Pertes en % de la valeur des quantités fournies (tonnes)
Céréales				
Blé	854 561	5 432	1 33 0,60	
Maïs	462 281	4 105	810 43 0,66	
Riz	266 291	633	233 24 0,28	
Farine de blé	247 481	2 076	567 22 0,74	
Farine de maïs	109 021	568	165 68 0,51	
Sorgho	62 021	172	49 83 0,32	
Blé bulgur	31 431	282	96 98 0,87	
Farine de maïs enrichie en soja	14 231	86	34 53 0,61	
Millet	9 091	53	18 87 0,71	
Orge	483	–	–	0,00
Pâtes	223	–	–	0,00
Flocons d'avoine	144	2	1 10 1,39	
Sorgho concassé enrichi en soja	91	1	329 0,99	
Huiles et matières grasses				
Huile végétale	102 151	624	528 46 0,60	
Graisses alimentaires	2 911	7	8 00 0,22	
Beurre émulsionné	438	120	250 90 24,87	
Margarine	216	–	–	0,00
Produits laitiers				
Lait écrémé en poudre enrichi	10 001	147	291 79 1,44	
Fromage	890	17	33 51 1,96	
Lait entier en poudre	869	0	868 0,05	
Lait écrémé en poudre non enrichi	16	–	–	0,00
Viande				
Viande en boîte	6 261	13	31 75 0,21	
Poisson				
Poisson en boîte	20 751	76	167 66 0,37	
Légumineuses				
Haricots	59 941	494	279 52 0,80	
Pois	43 441	259	118 58 0,59	
Lentilles	22 621	190	107 63 0,83	
Légumineuses	16 991	38	22 60 0,22	
Boissons				
Thé	184	1	3 19 0,76	



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS
BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR PRODUIT (octobre 1996–1997)**

Produits	Quantité fournie (tonnes)	Quantité perdue (tonnes)	Valeur c.a.f. des produits perdus (dollars)	Pertes en % de la valeur des quantités fournies (tonnes)
Autres				
Mélange maïs-soja	77 671	918	460 17	1,13
Sucre	29 711	103	59 33	0,44
Mélange blé-soja	6 711	139	81 54	2,44
Sel	3 521	17	6 03	0,64
Indiamix	2 131	2	672	0,10
Faffa	1 601	–	–	0,00
Supplément à forte teneur énergétique	1 351	0	113	0,02
Biscuits	677	0	493	0,03
Colis de vivres pour familles	460	2	2 06	0,41
Halaya	200	–	–	0,00
API	84	0	136	0,24
Biscuits à forte teneur protéique	64	2	3 72	3,09
Lait ou boisson à base de lait	26	–	–	0,00
Divers	864	8	4 70	0,46
Total tous produits confondus	2 471	16 589	5 77	0,65



ANNEXE III

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES,
VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(octobre 1996–septembre 1997)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis (dollars)	Valeur c.a.f. des produits perdus (dollars)	Pertes en % de la valeur des quantités fournies	Pertes de produit égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produits	%	Valeur (dollars)
Asie et Pacifique						
Bangladesh	41 411	653 230	1,58	Mélange blé-soja	63,3	74 34
Bhoutan	1 831	1 423	0,08			
Cambodge	19 451	18 650	0,10			
Chine, Rép. Populaire	39 241	172 557	0,44			
Inde	38 651	290 717	0,75			
Corée, RPD	85 641	–	0,00			
Laos	6 451	–	0,00			
Népal	9 821	5 515	0,06			
Pakistan	18 341	86 094	0,47			
Sri Lanka	7 471	1 279	0,02			
Viet Nam	9 361	6 424	0,07			
Total région	277 701	1 235 101	0,45			74 34
Europe and CEI						
Arménie	8 781	16 705	0,19			
Azerbaïdjan	5 561	231 233	4,16	Farine de blé	10,0	230 91
Bosnie/Herzégovine	68 451	176 840	0,26			
Rép. Féd. De Yougoslavie/ ex-Rép. Yougoslave de Macédoine	7 511	22 363	0,30			
Géorgie	3 271	19 433	0,59			
Fédération de Russie	3 341	12 418	0,37			
Tadjikistan	8 211	76 142	0,93			
Total région	105 151	555 134	0,53			230 91
Amérique latine et Caraïbes						
Bolivie	6 141	2 010	0,03			
Cuba	663 761	2 362	0,36			
Rép. dominicaine	4 181	4 749	0,11	Légumineuses	2,1	3 76
Equateur	9 131	1 471	0,02			
El Salvador	8 001	3 329	0,04			
Guatemala	12 161	182 122	1,50	Lait écrémé en poudre enrichi	5,9	142 98
Guyana	3 501	6 356	0,18			
Haïti	4 341	29 496	0,68	Sucre	5,9	2 42
Honduras	608 181	1 342	0,22			
Jamaïque	5 101	3 711	0,07			
Mexique	5 301	12 952	0,24			
Nicaragua	3 011	3 526	0,12			
Pérou	3 771	–	0,00			
Total région	65 951	253 427	0,38			149 17

Afrique du Nord et Moyen-Orient



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES,
VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(octobre 1996–septembre 1997)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis (dollars)	Valeur c.a.f. des produits perdus (dollars)	Pertes en % de la valeur des quantités fournies	Pertes de produit égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produits	%	Valeur (dollars)
Afghanistan	31 730	490 117	1,54	Farine de blé	3,9	62 67
				Huile végétale	19,4	36 54
Algérie	3 090	20 219	0,65	Blé	5,6	17 88
Egypte, Rép. arabe de	5 870	994	0,02			
Iran	10 620	413	0,00			
Iraq	48 600	22 990	0,05			
Jordanie	3 150	–	0,00			
Maroc	1 800	124	0,01			
Syrie	6 530	–	0,00			
Tunisie	6 920	2 443	0,04			
Yémen	8 050	20 034	0,25			
Total région	126 410	557 334	0,44			117 10
Afrique subsaharienne						
Angola	39 080	299 994	0,77	Poisson en boîte	6,2	1 05
Bénin	7 980	84 075	1,05	Huile végétale	6,9	22 14
				Légumineuses	5,0	33 31
Burkina Faso	13 630	47 383	0,35			
Burundi	10 170	191 330	1,88	Lait écrémé en poudre enrichi	16,3	5 63
				Mélange maïs-soja	4,4	21 96
				Légumineuses	2,3	94 99
Cameroun	2 030	19 758	0,97	Huile végétale	4,2	6 97
				Légumineuses	2,7	176
Cap-Vert	8 750	60 560	0,69	Mélange maïs-soja	2,4	34 08
				Légumineuses	2,3	8 30
Rép. centrafricaine	526 300	1 022	0,19			
Tchad	15 380	172 837	1,12	Poisson en boîte	2,2	98 96
Cote d'Ivoire	10 310	75 707	0,73	Blé bulgur	2,1	22 99
				Lait écrémé en poudre enrichi	11,6	2 75
Djibouti	1 420	13 582	0,96			
Ethiopie	31 810	39 988	0,13			
Gambie	1 810	8 392	0,46	Viande en boîte	3,0	3 94
Ghana	2 360	38 257	1,62	Maïs	2,0	3 21
				Farine de maïs	4,8	4 37
				Blé bulgur	2,9	5 82
				Sucre	5,0	8 26
Guinée	10 090	13 827	0,14			
Guinée-Bissau	1 950	4 658	0,24	Sucre	7,7	2 20
				Huile végétale	2,2	2 25
Kenya	25 850	51 479	0,20	Mélange maïs-soja	2,5	10 20
Lesotho	3 590	24 053	0,67			
Libéria	22 570	191 169	0,85	Biscuits à forte teneur protéique	3,1	3 72
Madagascar	2 530	23 332	0,92	Mélange maïs-soja	3,5	5 38
				Sucre	2,1	2 27
				Matières grasses comestibles	6,3	219
Malawi	1 080	64 506	5,95	Maïs	4,4	33 00
				Légumineuses	22,1	27 92



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES,
VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(octobre 1996–septembre 1997)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis (dollars)	Valeur c.a.f. des produits perdus (dollars)	Pertes en % de la valeur des quantités fournies	Pertes de produit égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produits	%	Valeur (dollars)
Mali	3 916	7 345	0,19			
Mauritanie	9 026	168 248	1,86	Lait écrémé en poudre enrichi	100,0	38 65
				Huile végétale	5,3	30 92
				Légumineuses	16,7	38 53
Maurice	1 006	170 290	16,95	Farine de blé	67,7	122 12
				Fromage	7,8	30 89
				Lait écrémé en poudre enrichi	3,8	13 06
				Mélange blé-soja	5,0	4 21
Mozambique	11 116	493 925	4,45	Maïs	5,4	448 36
				Lait écrémé en poudre enrichi	2,7	8 58
				Légumineuses	2,2	30 12
Niger	1 606	398	0,02			
Rwanda	39 826	337 252	0,85	Riz	27,4	14 38
				Lait écrémé en poudre enrichi	7,0	44 09
				Mélange maïs-soja	2,3	86 97
				UNIMIX	2,3	3 80
Sao Tomé	1 066	112 796	10,59	Riz	15,1	84 14
				Lait écrémé en poudre enrichi	6,3	9 06
				Viande en boîte	32,3	12 13
				Huile végétale	9,7	6 15
				Légumineuses	4,3	6 46
Sénégal	4 366	14 331	0,33			
Somalie	4 356	122 762	2,82	Sorgho	15,5	32 18
				Farine de blé	25,0	1 67
				Lait écrémé en poudre enrichi	6,8	5 75
				Légumineuses	3,9	28 69
Soudan	24 816	56 141	0,23	Mélange maïs-soja	42,6	7 15
Tanzanie	3 046	251 644	8,26	Beurre émulsionné	89,3	250 90
Zambie	2 606	10 765	0,41			
Total région	319 746	3 171 109,99				1 81
Total toutes régions confondues	894 986	5 773 10,65				2 38

